



# Notice d'adhésion au service de médecine préventive à destination des employeurs publics territoriaux d'Eure-et-Loir

**Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir vous accompagne dans la sécurité et la protection de la santé de vos agents avec l'ouverture d'un service de médecine préventive. Ce service répond à vos obligations réglementaires et contribue à renforcer votre politique de prévention collective à travers des prestations adaptées et une parfaite connaissance des postes de travail et de leurs risques.**

Le service de médecine préventive comprend :

- un médecin coordonnateur, Docteur Xavier Boutillon ;
- une infirmière, Béatrice Guignard ;
- une responsable administrative, Sandrine Jonquet ;
- deux secrétaires médicales, Maryline Edinger et Isabelle Meyer ;
- une assistante administrative, Lydie Lagrue.

Le médecin coordonnateur du service de médecine préventive et l'infirmière exercent leur activité médicale, en toute indépendance, dans le respect des dispositions du Code de déontologie médicale et du Code de la Santé publique.

Le médecin du travail et l'infirmière agissent dans l'intérêt exclusif de la santé et de la sécurité des agents dont ils assurent la surveillance médicale.

## Rôle & missions

Le service de médecine préventive a pour rôle de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Il conduit les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel.

Ses missions portent sur :

- **La surveillance médicale des agents** (visites périodiques),
- **L'action sur le milieu professionnel** (visites de lieux de travail, études de poste, etc.).

## Dates d'adhésions au service de médecine préventive

Exemple pour une adhésion au 01/01/2026 :

Préavis SISTEL	Nombre d'agents	Date limite de radiation
Une année	plus de 300	1 <sup>er</sup> janvier 2025
3 trimestres avant la fin de l'exercice social	de 50 à 299	1 <sup>er</sup> avril 2025
2 trimestres avant la fin de l'exercice social	de 10 à 49	1 <sup>er</sup> juillet 2025
1 trimestre avant la fin de l'exercice social	moins de 10	1 <sup>er</sup> octobre 2025

### Agents relevant du service de médecine préventive

- Agents titulaires CNRACL (fonctionnaires >28h/semaine)
- Agents titulaires IRCANTEC (fonctionnaires <28h/semaine)
- Agents contractuels de droit public IRCANTEC (CDD-CDI)
- Agents contractuels de droit privé (apprentis, assistantes maternelles, CAE-CUI...)



### PRESTATIONS comprises dans le taux d'adhésion

- le suivi médical obligatoire (visites obligatoires prévues dans les textes réglementaires applicables à chaque statut des agents) ;
- les activités de tiers temps (action sur le milieu professionnel) ;
- les travaux administratifs liés aux fonctions de médecin du travail ;
- les campagnes d'information sur les thèmes de santé publique ;
- la surveillance sur le terrain des postes à risques ;
- la participation aux instances (FSSSCT, instances médicales).

**Le montant annuel de la participation est de 0,43% de la masse salariale déclarée au centre de gestion d'Eure-et-Loir – taux en vigueur pour le calcul de la cotisation (hors charges patronales).**



### PRESTATIONS non comprises et facturées à l'acte

- les visites sur demande de la collectivité, de l'agent ou du médecin du travail (hors visites obligatoires)

#### Facturation à l'acte de 60€

Toute visite non honorée par l'agent ou non annulée dans un délai de 72 heures avant la visite entraîne une facturation de 60€.

Autres prestations :

- les éventuels examens complémentaires demandés par le médecin du travail, facturés directement par les établissements de santé (cabinet de radiologie, laboratoire...) ;
- les prestations facultatives proposées par le centre de gestion d'Eure-et-Loir liées à la santé (psychologie du travail, prévention des risques professionnels).

## Comment adhérer ?



Prendre une délibération



Signer la convention



Transmettre au Centre de gestion  
la liste des agents de la collectivité  
selon le modèle fourni



Recueillir l'accord écrit des agents  
pour le transfert de leur dossier  
médical auprès du service de  
médecine préventive du Centre  
de gestion

Toutes les informations et les documents  
utiles pour adhérer au service de médecine  
préventive sont disponibles sur le site  
Internet du Centre de gestion :

[www.cdg28.fr](http://www.cdg28.fr)

## Localisation



## Informations & renseignements

Pour tout renseignement, Sandrine Jonquet, responsable du  
Pôle médical se tient à votre disposition :

02 37 91 43 52  
[medecine.preventive@cdg28.fr](mailto:medecine.preventive@cdg28.fr)